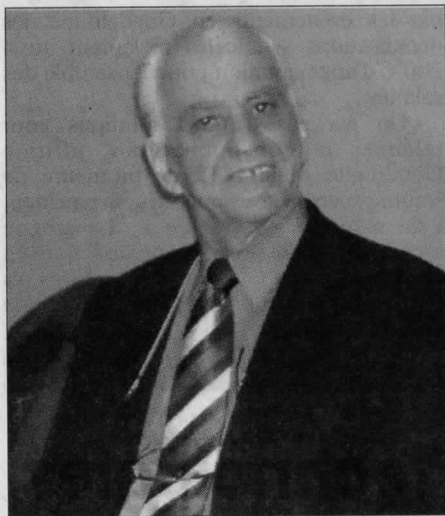


Les taux d'imposition augmentent



Epéron, lundi soir. Yves Augizeau, adjoint chargé des sports.

Le conseil municipal d'Epéron s'est réuni lundi soir à la mairie pour une séance qui a fait plus de débats que prévu. En effet, pour la première fois depuis de nombreuses années, la majorité municipale a décidé d'augmenter de 4,9 % le taux des trois impôts locaux, à savoir la taxe d'habitation qui passe d'un taux de 8,30 % à 8,71 % pour une moyenne départementale de 13,31 %, la taxe sur le foncier bâti qui passe de 21,85 à 22,92 % pour une moyenne de 23,40 en Eure-et-Loir, la taxe sur le foncier non bâti qui passe de 26,32 à 27,61 % (28,65 % MD).

Cette hausse se trouve encore majorée en raison d'une revalorisation des bases d'environ 2,5 % décidée par l'État. Au total, pour 100 euros d'impôts locaux payés en 2008, les contribuables paieront 108 euros en 2009. L'opposition, par la voix de sa tête de liste, Michel Deprez (par ailleurs conseiller général (PS) du canton), s'est élevée

contre cette augmentation qu'elle juge inopportune et même « à contre-sens, alors que l'État lui-même annonce un plan de réduction des impôts directs pour les plus défavorisés et les classes moyennes. »

ET LA PISCINE...

Constatant que la capacité d'emprunt d'Epéron n'a pas été sollicitée depuis 2003, Michel Deprez a proposé de se tourner vers cette possibilité si un besoin financier se faisait sentir et d'abandonner cette augmentation des taux. Alain Richeux, premier adjoint chargé de l'urbanisme, qui a relevé le gant, non sans humour, en tentant de démontrer que, en réalité, cette hausse des taux toucherait peu de contribuables et serait, compte-tenu de l'inflation, quasi nulle. Bien entendu, cette passe d'armes n'a pas convaincu l'opposition qui a voté contre cette augmentation. Au chapitre des subventions aux associations, il est à noter une

stagnation voire une légère baisse des montants à l'exception de l'Ensemble vocal des Tourelles qui touchera 3 020 euros en plus des 3 880 demandés en raison de la réception le week-end du 23 mai prochain de ses homologues allemands. Le premier bénéficiaire de ces subventions reste l'Amicale sportive qui recevra 65 500 euros et le Centre communal d'action sociale 26 500 euros.

Puis, Yves Augizeau, adjoint aux sports a fait voter sans problème une faible augmentation des tarifs de la piscine ainsi que l'embauche temporaire de onze salariés pour la saison d'activité de celle-ci. Françoise Ramond, maire (DVD) de la commune, a rappelé que les recettes de la piscine s'établissaient à environ 24 000 euros par an sur un coût total de fonctionnement d'environ 150 000 euros, la différence étant payée par le budget de la commune.

FRANÇOIS BOULAIN